

# Le PUMP TRACK CHALLENGE NC

## BMX – VTT

### 2020 - 1<sup>ère</sup> Edition

## Règlement particulier

#### Présentation :

Le BMX – VTT PUMP TRACK CHALLENGE 2020 – 1<sup>ère</sup> Edition est une course par élimination directe selon un format de « tournoi » où des coureurs équipés soit en BMX, soit en VTT s'affrontent face à face sur un circuit dit « Pump Track ».

Le plus rapide des 2 remporte la manche et se qualifie pour la suite du tournoi.

Une variante par poule avec des manches qualificatives pourra être proposée en fonction du volume des inscriptions.

Pourquoi CHALLENGE ?

Parce que les coureurs engagés sur les 2 dates proposées cette année seront classés pour savoir qui aura été le meilleur sur le millésime 2020.

Et ce afin de proposer une redondance chaque année.

#### ARTICLE 1

Les dates :

1<sup>o</sup> manche = samedi 21 novembre 2020 à Saint Marie – NOUMEA de 08h00 à 18h00.

2<sup>o</sup> manche = dimanche 13 décembre 2020 à KOUTIO – DUMBEA de 08h00 à 18h00.

#### ARTICLE 2

Programme :

2 programmes seront proposés durant ces journées :

- Programme ECOLE DE CYCLISME :

Celui-ci est UNIQUEMENT dédié aux enfants âgés de 7 à 14 ans, soit de Poussin [7;8] à Minime [13 ;14].

La course sera ouverte aux licenciés et non licenciés (sur présentation d'un certificat médical)

Il sera pour cette matinée, entre 07h00 et 12h00, proposé plusieurs ateliers tournant par petits groupes sur les grands fondamentaux du cyclisme, encadrés par des bénévoles diplômés FFC des clubs. A savoir PROPULSION / EQUILIBRE / FREINAGE / PILOTAGE.

En parallèle se déroulera la compétition (sur le principe de course énoncé plus haut)

Ce qui permettra de maintenir l'attention et l'activité de nos jeunes pratiquant.

A mi- matinée une pause avec goûter sera effectuée.

- Programme GRANDS :

Ici, place à la compétition au sens propre, de 13h00 à 19h00.

La course sera ouverte également aux licenciés et non licenciés (même condition que les jeunes)

Les poules ou tableau d'entrées sera établi aléatoirement, en catégorie OPEN (c'est-à-dire, tous et toutes mélangé(e)s)

Les catégories seront représentées de CADETS à MASTERS 3+ selon la classification VTT actuelle.

Les manches s'enchaîneront jusqu'à détermination du meilleur.

Et des tableaux finaux CADETS / JUNIORS / DAMES seront également établis en parallèle du tableau principal.

### **ARTICLE 3**

Les inscriptions :

Elles se font sur [www.inlive.nc](http://www.inlive.nc)

GRATUIT pour les enfants !

Pour les GRANDS :

- 1.500 frs / adulte
- 1.000 frs / jeunes (- 18 ans)
- NON-LICENCIES (NL) même tarification + 1.500 frs = assurance fédérale obligatoire

Aucun remboursement ne sera effectué, ni en cas de désinscription, ni en cas de disqualification et ni en cas d'annulation due aux conditions météorologiques. Une date pourra être alors proposée pour un éventuel report.

L'organisation ne pourra être tenue pour responsable en cas d'interruption volontaire ou non de la course. Aucun recours, ni remboursement ne pourront être demandés.

### **ARTICLE 4**

Droit à l'image :

Des photos et des vidéos seront réalisées tout au long de la manifestation, aussi bien sur circuit que sur site. Le consentement de la diffusion des images est donné par l'ensemble des participants, coureurs et leur entourage. Il n'y aura donc aucune redistribution en numéraire des droits à l'image.

Les drones seront interdits sans autorisations préalables demandées et déposées à la Direction Générale de l'Aviation Civile (DAC).

## **ARTICLE 5**

### La Sécurité et Ambulance :

L'organisateur prendra une ambulance et/ou un médecin pour la manifestation. Sans leur présence au moment du départ (entraînements, reconnaissances, qualifications, etc.) ce dernier ne peut avoir lieu.

En cas d'accident nécessitant l'évacuation d'un blessé, l'organisation devra contacter le **SAMU** par téléphone au **15**, afin d'avoir l'aval du médecin urgentiste en poste, pour l'évacuation du patient soit par ambulance privée soit par le SMUR.

Les POMPIERS des municipalités accueillant l'organisation, seront également prévenus de la manifestation.

## **ARTICLE 6 - A**

### VTT et équipements du pilote :

Pour être autorisé en course, le matériel doit être **OBLIGATOIREMENT** le suivant :

- 1 VTT (non-électrique), roues 26', 27.5', 29' pouces uniquement.  
Les freins doivent être en état de fonctionnement optimal.  
Les cintres et bar-ends bouchonnés.  
L'état général du VTT doit être satisfaisant, répondant aux normes FFC pour le XC.  
Les « GoPro » et autres caméras d'actions sont interdites sur le VTT et le pilote en **COURSE**
- 1 casque jet avec jugulaire sanglée.
- 1 paire de chaussures de sport fermées.
- La plaque de guidon (fournie par l'organisation).  
**Attention : La perte de la plaque peut entraîner une pénalité ou disqualification.**

## **ARTICLE 6 - B**

### BMX et équipements du pilote :

Pour être autorisé en course, le matériel doit être **OBLIGATOIREMENT** le suivant :

- 1 BMX (non-électrique), roues 18', 20', 21' pouces uniquement.  
Les freins AR (minimum OBLIGATOIRE) doivent être en état de fonctionnement optimal.  
Les cintres et bar-ends bouchonnés.  
L'état général du BMX doit être satisfaisant, répondant aux normes FFC pour le XC.  
Les « GoPro » et autres caméras d'actions sont interdites sur le VTT et le pilote en **COURSE**
- 1 casque INTREGAL avec jugulaire sanglée (le jet sera soumis à l'autorisation FFC).
- 1 Protection dorsale (soumise à l'autorisation FFC)
- 1 Pantalon long ou jeans (pas de lycra !) ou 1 Bermuda + genouillère + protège tibia
- 1 paire de gants longs.
- 1 maillot manches longues
- 1 paire de chaussettes couvrant la cheville.
- 1 paire de chaussures de sport fermées.
- La plaque de guidon (fournie par l'organisation).  
**Attention : La perte de la plaque peut entraîner une pénalité ou disqualification.**

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité, aux normes en vigueur, du matériel qu'ils utilisent, ainsi que de leur entretien.

**SANS CES ELEMENTS LES COMMISSAIRES NE LAISSERONT PAS PRENDRE LE DEPART AUX COUREURS**

**LE COLLEGE DES MEMBRES DE LA COMMISSIONS VTT, CONTROLERA ET VERIFIRA QUE LE PRESENCE DES EQUIPEMENTS DEMANDES EST BIEN RESPECTEE, ET SANCTIONNERA SI NECESSAIRE LES COUREURS MANQUANT A LEUR OBLIGATION MEME SI AUCUNE RECLAMATION N'AURAIT PAS ETE DEPOSEE**

#### **ARTICLE 7**

L'accès à la course et autorisations de départs :

Pour pouvoir prendre part à la course et être autorisé à prendre le départ, le coureur **DOIT OBLIGATOIREMENT :**

- Avoir fait valider le contrôle de son vélo par les commissaires en charge.
- Avoir émarginé la feuille de course. **Aucune participation possible après l'horaire de clôture !**
- Avoir un équipement conforme et en règle.

**Les licenciés doivent être en tenue officielle de club et enregistrée auprès du CRCNC.  
L'uniformité des tenues de club est obligatoire.**

#### **ARTICLE 8**

Le Départ :

Les coureurs seront mis en ligne en fonction de leur tirage au sort.

Ils s'élanceront par 2.

Chacun aura son « couloir » / sa « ligne » et ne devra pas en sortir. (sous peine de disqualification)

Ils partiront pied à terre sur le vélo.

#### **ARTICLE 9**

Les Sanctions:

- FAUX DEPART = DISQUALIFIE
- SORTI DE LINGE = DISQUALIFIE
- ABSCENCE = DISQUALIFIE
- OBSTRUCTION au croisement = DISQUALIFIE

**Tout fait de course ne respectant pas la réglementation FFC pourra fait l'objet de sanctions complémentaires**

**La direction de course et le collège des commissaires statueront sur les infractions en temps réel**

## **ARTICLE 10**

### Les réclamations :

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents doivent être déposées par écrit et signées du coureur dans un délai de 15 minutes maximum après sa course avec un chèque de caution de 3000 F, qui sera rendu si la requête est positive.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 15 minutes après l'affichage des résultats, sous les mêmes conditions.

Le collège des commissaires et arbitres règlera le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires et arbitres.

## **ARTICLE 11**

### Les Podiums et Protocoles :

La participation des vainqueurs aux cérémonies protocolaires est **OBLIGATOIRE**.

L'absence entraîne automatiquement l'annulation au classement et des gains. Le classement serait alors établi de nouveau.

Les concurrents LICENCIÉS doivent participer à la cérémonie protocolaire en tenue de coureur ou tenue officielle du club.

Les NON-LICENCIÉS seront appelés aux podiums.

**LE COLLEGE DES MEMBRES DE LA COMMISSIONS VTT, CONTROLERA ET VERIFIRA QUE LE RESPECT DES PROTOCOLES EST BIEN EFFECTUE, ET SANCTIONNERA SI NECESSAIRE LES COUREURS MANQUANT A LEUR OBLIGATION MEME SI AUCUNE RECLAMATION N'AURAIT PAS ETE DEPOSEE**

**ANNEXES à fournir:**

**ANNEXES :**

- Programme de la course
- Bulletin d'inscription
- Autorisation parentale
- Engagement NL avec acceptation dudit règlement
- Plan d'accès au site

**PROGRAMME de COURSE**

**Ecoles de Cyclisme :**

07h00 : Accueil – Emargements – Essais – Répartition

08h00 : Début des ateliers et de la course

10h00 : Goûter

10h20 : Reprise

11h40 : Fin des ateliers et de la course

11h45 : Podiums et récompenses collectives

**GRANDS**

12h30 : Accueil – Emargements – Essais

13h30 : DEBUT de COURSE

17h40 : FIN de COURSE

17h45 : PODIUMS

## BULLETIN D'INSCRIPTION **COUREUR MAJEUR**

L'inscription vaut tacite acceptation de la réglementation FFC

Consultable sur le site de la FFC:

<https://www.ffc.fr/la-federation/organisation/reglementation-federale/>

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_  
Date de naissance: \_\_\_\_\_ Sexe: F H (entourer la mention)  
Adresse mail: \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ N° de tél: \_\_\_\_\_  
Ville de résidence : \_\_\_\_\_

Licencié(e) N° (si possible) et Club :

Non-Licencié (NL), dans ce cas le coureur doit obligatoirement joindre un certificat d'aptitude médicale de moins de trois mois avec la mention : « **non contre-indication à la pratique du VTT cross-country en compétition** ».

Licencié MAJEUR = 1 500 F       espèces       chèque, Banque :      N°  
 Licencié NL MAJEUR = 3 000 F       espèces       chèque, Banque :      N°

## BULLETIN D'INSCRIPTION **COUREUR MINEUR**

L'inscription vaut tacite acceptation de la réglementation FFC

Consultable sur le site de la FFC:

<https://www.ffc.fr/la-federation/organisation/reglementation-federale/>

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_  
Date de naissance: \_\_\_\_\_ Sexe: F H (entourer la mention)  
Adresse mail: \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ N° de tél: \_\_\_\_\_  
Ville de résidence : \_\_\_\_\_

Licencié(e) N° (si possible) et Club :

Non-Licencié (NL), dans ce cas le coureur doit obligatoirement joindre un certificat d'aptitude médicale de moins de trois mois avec la mention : « **non contre-indication à la pratique du VTT cross-country en compétition** ».

Licencié MINEUR = GRATUIT  
 Licencié NL MINEUR = GRATUIT



**ENGAGEMENT NON – LICENCIE**

L'inscription vaut tacite acceptation de la réglementation FFC

Consultable sur le site de la FFC:

<https://www.fcc.fr/la-federation/organisation/reglementation-federale/>

Je certifie avoir pris connaissance de la réglementation FFC en vigueur, du règlement de la coupe de cross-country de Nouvelle-Calédonie, ainsi que du règlement particulier de course.

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

A \_\_\_\_\_ , Le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

**CERTIFICAT MEDICAL DE MOINS DE 3 (TROIS) MOIS**

**PARTIE RESERVEE AU MEDECIN**

Je soussigné Docteur.....

Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme / Mlle.....

Après examen, le patient ne présente aucun motif de « ***non contre-indication à la pratique du VTT cross-country en compétition*** ».

A \_\_\_\_\_ , Le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature et tampon